

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 14 octobre 2020

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 14 octobre 2020, à compter de 19 h et à laquelle étaient présent :

M. Barry Ardis
M. Mario Langevin
M. Denis Charron

Mme Ariane Guilbault
M. Robert Piché
Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Sous la présidence de M. le Maire Alphée Moreau. Assiste également à la séance, Mme Julie Cardinal, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de secrétaire de séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2020-10-A4213 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 02.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-A4214 Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020 ;

3. Comptes payables

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (septembre 2020) ;

4. Incendie et sécurité publique

4.1 Formation des pompiers volontaires – Programme d’aide financière ;

4.2 Municipalité de Grand-Remous – Entente relative à la fourniture de service d’intervention en désincarcération et de service d’urgence – Autorisation de signature ;

5. Voirie

6. Loisirs et culture

6.1 MRCVG – Appui au projet d’amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau ;

6.2 Noël des enfants – Autorisation ;

6.3 Paroisse L’Assomption – Contribution pour Halloween ;

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

9. Administration

9.1 Hydro-Québec et Bell Canada – Servitude ;

9.2 RÉCIM – Ouverture des soumissions et octroi de contrat ;

9.3 FQM – Appui pour l’atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;

9.4 Municipalité de Déléage – Appui concernant la pandémie de Covid-19 – Application du code de couleurs ;

9.5 CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains » - 2021-2022 ;

10. Varia

11. Maire et conseillers/conseillères

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l’unanimité.

2. Adoption des procès-verbaux

2020-10-A4215

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l’unanimité.

3. Comptes payables

2020-10-A4216 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 septembre 2020 totalisent 158 622.83 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	106 234.14 \$
Comptes payés :	28 176.80 \$
Salaires :	24 211.89 \$

Chèque ou prélèvement annulé : Aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2020-10-A4217 Formation des pompiers volontaires – Programme d'aide financière

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers

volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité d'Aumond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité d'Aumond prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2020-10-A4218

Municipalité de Grand-Remous – Entente relative à la fourniture de service d'intervention en désincarcération et de service d'urgence – Autorisation de signature

Il est résolu que le conseil municipal autorise le maire M. Alphée Moreau ainsi que la Directrice générale Julie Cardinal à signer l'entente avec la Municipalité de Grand-Remous concernant la fourniture de service d'intervention en désincarcération et de service d'urgence pour un montant annuel de 2 000.00 \$ plus taxes.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

5. Voirie

6. Loisirs et culture

2020-10-A4219

MRCVG – Appui au projet d'amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT le coût du projet présenté par la Maison de la Culture pour l'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à Cité étudiante de la Haute-Gatineau a augmenté de façon significative;

CONSIDÉRANT que ce projet entre dans l'une des priorités d'interventions de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT l'organisme a déjà obtenu du financement supplémentaire pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité d'aménagement et de développement lors de la rencontre tenue le 1^{er} septembre 2020 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le Conseil de la Municipalité d'Aumond appuie la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau dans la recherche de financement supplémentaire pour le projet d'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-A4220

Noël des enfants – Autorisation

CONSIDÉRANT que nous désirons organiser un Noël des enfants et faire la distribution de cadeaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la tenue de cet évènement et d'allouer un budget de 1 000.00 \$ à même le budget de loisirs de la municipalité pour l'achat de cadeaux pour les enfants.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2020-10-A4221

Paroisse L'Assomption – Contribution pour Halloween

CONSIDÉRANT que la Paroisse L'Assomption organise une distribution de bonbons dans toutes les écoles primaires de son territoire en collaboration avec la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer une contribution de 100.00 \$ à même le budget de loisirs de la municipalité pour l'achat de bonbons pour les enfants.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

7. **Hygiène du milieu et Environnement**
8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

9. **Administration**

2020-10-A4222

Hydro-Québec et Bell Canada – Servitude

CONSIDÉRANT l'accord de la municipalité dans la demande de servitude d'Hydro-Québec et Bell Canada #1402-012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Julie Cardinal, et le maire, Alphée Moreau, à signer pour et au nom de la municipalité d'Aumond

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2020-10-A4223

RÉCIM – Ouverture des soumissions et octroi de contrat

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 24 août 2020, trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission pour l'agrandissement de la caserne et garage municipal dont les résultats sont les suivants :

- Les Constructions Langevin 1 131 000.00 \$ taxes incluses
- Groupe Piché Construction 1 152 115.68 \$ taxes incluses
- Vamaya 1 327 381.78 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer le contrat pour l'agrandissement de la caserne et garage municipal à Les Constructions Langevin et Frères, pour un montant de 1 131 000.00\$ taxes incluses et d'autoriser la directrice générale, Madame Julie Cardinal, et le maire, Alphée Moreau, à signer pour et au nom de la municipalité d'Aumond tous les documents relatifs concernant ce programme.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2020-10-A4224

FQM – Appui pour l’atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l’opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l’automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d’hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d’interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l’Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d’adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l’aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l’importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d’hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu’il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l’Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l’encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l’Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire

également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est résolu que :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-A4225

Municipalité de Délage – Appui concernant la pandémie de Covid-19 – Application du code de couleurs

ATTENDU que le Premier Ministre François Legault a annoncé le 3 septembre dernier d'attribuer des couleurs en lien avec la pandémie de la COVID-19 pour chaque région;

ATTENDU que les membres du conseil de la Municipalité de Délage demandent que la Municipalité régionale de Comté de la

Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) soit évaluée individuellement dans ce processus d'attribution des couleurs tel qu'établi;

ATTENDU que ce conseil demande à revoir l'évaluation afin de différencier la représentation juste de la situation qui prévaut dans les différents territoires, particulièrement celle de l'Outaouais;

ATTENDU que cette proposition permette un ajustement des mesures plus juste et plus efficace en fonctions d'une lecture réaliste des enjeux vécus dans chaque milieu de ce vaste territoire de l'Outaouais;

ATTENDU que les membres du Conseil sont conscients que cette évaluation différenciée doit être effectuée dans le respect des mesures en vigueur et non au détriment de la santé publique.

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil désirent que cette résolution soit envoyée à Monsieur Christian Dubé, ministre du Ministère de la Santé et des Services sociaux, à Monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais, à Madame Agathe St-Amour, présidente de la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) et à Madame Chantal Lamarche, préfète de la MRCVG ainsi qu'aux dix-sept (17) municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-A4226

CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains » - 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit parfois faire appel aux services de la radio communautaire CHGA pour informer sa population et ses contribuables vivant dans la région (fermeture de chemin pour travaux, événement spécial, assemblée publique) ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la municipalité accepte la proposition « Clé en main » au montant de 1650.00 \$ avant taxes plus la carte de membre de la radio CHGA-FM dans le but d'être plus présent auprès de ses citoyens et citoyennes.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

10. **Varia**
11. **Maire et conseillers**
12. **Correspondance**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

2020-10-A4227 **Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 19.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

Alphée Moreau
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale

